

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2026-40

Objet : Vote des taux de fiscalité pour
l'exercice 2026

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt avril, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Said DSOULI, Mimouna SARAMBOUNOU, Marie-Pierre FILY, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Florian SORIN, Othman ERRAFYQY, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Noura DALI
Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT
Cristina MORAIS représentée par Frederic REBOUL
Fouzi BENTALEB représenté par Sandrine GRANDGAMBE
Ayoub CHENNOUFI représenté par Othman ERRAFYQY
Fiona HUGO représentée par Alienor EBLING
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE
Nora FALK représentée par Dalale BELHOUT
Florence ABIVEN représentée par Aïcha BORGES
Chaineze LAABOULI-JAKOUM représentée par Sira DIARRA

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Nahida AOUSTIN, Pascal TRAN, Jean-Baptiste GRENIER, Nelly LOUIS, Stéphane DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2026-40

Objet : Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Considérant l'état 1259 notifiant les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale ;

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires tenu en séance du Conseil municipal du 30 mars 2026 prévoyant le maintien des taux d'imposition pour 2026 ;

Considérant la volonté de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux de fiscalité dans un contexte de difficultés économiques pour la population ;

Considérant l'avis de la Commission Finances, Développement Économique, Urbanisme et Travaux du 16 avril 2026 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Fixe les taux de fiscalité suivants pour l'année 2026, inchangés par rapport à 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,58 %
 - 23 % perçu par la Ville, identique depuis la baisse décidée de 5 % en 2021
 - 11,58 % perçu par le Département
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,45 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,86 %

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2026, chapitre 731.

CONTRE : Aïcha BORGES, Florence ABIVEN, Stéphane JOUBERT

Approuvé à la majorité de 36 voix pour, 3 voix contre.

Pour extrait conforme,

22 AVR. 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes

